



ANCV
Direction des politiques sociales / Service Développement
Fonds d'expérimentation
Appel à projets Personnes âgées dépendantes et aidants
Bilan 2021 et perspectives 2022



Après une première initiative en 2020, **l'ANCV a renouvelé en 2021 son appel à projets à destination des personnes âgées dépendantes et de leurs aidants**, dans le double objectif :

- de permettre le départ en vacances des personnes âgées et ainsi contribuer à la prévention et à la lutte contre la dépendance,
- de permettre le départ en vacances de leurs proches aidants, pour favoriser leur répit et leur remobilisation.

Cette seconde édition, bien que déployée dans un contexte de persistance de la crise sanitaire, a connu **un développement quantitatif significatif**. Elle aura ainsi permis **d'aider 285 personnes âgées dépendantes et leurs aidants**, contre 42 en 2020.

Le présent bilan vise à présenter les porteurs de projets, projets, bénéficiaires et impacts identifiés sur les parties prenantes de cette initiative.

SOMMAIRE

Les Chiffres-clés	Page 3
Synthèse des constats	Page 3
Bilan 2021	Page 4
1- Les porteurs de projets	Page 5
2- Les projets	Page 6
3- Les bénéficiaires	Page 11
4- Des impacts nombreux et variés identifiés sur les parties prenantes	Page 13

Les Chiffres-clés :

	2020	2021	Evolution
Nb porteurs de projets	14	37	X 2,9
Nb de projets reçus	15	43	X 2,9
Projets soutenus	7*	41**	X 5,9
Nb de bénéficiaires réels (<i>prévisionnels</i>)	42	285 (328)	X 6,8
- dont pers. Agées dép.	30	231	X 7,7
- dont aidants	12	54	X 4,5
Accompagnateurs	19	158	X 8,3
Montant global octroyé	6 880 €	62 859 €	X 9,1
Montant moyen prévisionnel par personne	164 €	192 €	+ 17 %
Montant global utilisé	ND	58 542,48 €	-
Montant moyen réalisé par personne	ND	205 €	-

*2020 : 8 projets annulés

**2021 : 2 projets reportés en 2022

Synthèse des constats :

L'initiative a mobilisé en 2021 de nombreux acteurs de référence impliqués dans les politiques de prévention et de lutte contre la dépendance ...

- un nombre accru (43, vs 15 en 2020) et une diversification des porteurs de projets (Ehpad, associations, caisses de retraite, autres établissements, ...)
- un partenariat réaffirmé avec la Cnav, décliné par des synergies territoriales de promotion et cofinancement avec 5 Carsat,
- le soutien apporté par le Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie.

... et les parties-prenantes confirment la pertinence du dispositif et sa capacité à répondre aux attentes des parties-prenantes :

- 93 % des porteurs de projets sont très satisfaits (69 %) ou satisfaits (24 %) des critères et modalités de cet appel à projets
- ¾ des porteurs de projets déclarent que leur projet n'aurait pu se concrétiser sans le bénéfice de l'aide de l'ANCV
- 2/3 des bénéficiaires n'avaient jamais organisé de projets de vacances pour les personnes âgées / leurs aidants.
- Un dispositif contributif des politiques de prévention et lutte contre la dépendance des personnes âgées, générateur d'impacts nombreux et divers constatés sur les participants aux séjours comme sur les établissements et services porteurs de projets.

Bilan 2021

Préambule

Le présent bilan porte sur 41 projets soutenus en 2021 et concerne 443 bénéficiaires aidés (dont 158 accompagnateurs) ;

2 porteurs de projets ont fait le choix de reporter leur séjour en 2022 pour des problématiques liées à la santé dont des arrêts de travail et à des démissions.

Rappel des modalités 2021 (Cf annexe 1)

L'appel à projet vise toute structure intervenant sur le champ de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes ou handicapées et/ou de leurs aidants : ESMS (EHPAD, Résidences autonomie, FAM,...), établissement hospitalier, SAAD, SSIAD, SPASAD, plateforme de répit, centre d'accueil de jour, CCAS, CIAS, CLIC, associations dont l'objet social se rapporte à cette mission.

Les publics visés par cet appel à projet sont :

- les personnes âgées dépendantes ou handicapées ;
- les aidants proches de personnes âgées dépendantes ou handicapées.

Les projets doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Projets collectifs encadrés par des professionnels médico-sociaux, intervenants extérieurs, bénévoles,...
- Projets permettant le départ en vacances :
 - *de personnes âgées dépendantes ou handicapées ;
 - *de personnes âgées dépendantes ou handicapées avec leurs aidants proches ;
 - *d'aidants proches, sans la personne âgée dépendante ou handicapée qu'ils accompagnent au quotidien ;
- Projets de vacances d'une durée d'au moins une nuitée hors du domicile principal et d'une durée maximale de trois nuitées ;
- Projets qui intègrent un cofinancement (par un partenaire extérieur au porteur) et un autofinancement (par le porteur et/ou par les bénéficiaires), le tout représentant plus de 50% du budget ;
- Projets ne cumulant pas le bénéfice de plusieurs aides émanant directement ou indirectement des programmes d'action sociale de l'ANCV.

L'ANCV, après instruction des projets, attribue une aide financière sous forme numéraire dont le montant ne peut dépasser 50 % du coût total du séjour plafonné à 3 500 €.

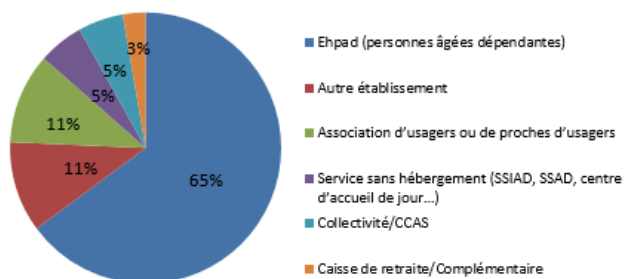
Le budget prévisionnel qui doit servir de base de calcul de l'aide ne doit pas prendre en compte les salaires des personnels issus du porteur de projet et mobilisés pour l'accompagnement du séjour, à l'exception des intervenants extérieurs. Il peut cependant prendre en compte le coût de séjour du personnel ou des bénévoles de la structure porteuse du projet s'ils accompagnent le groupe.

1. Les porteurs de projets

1.1. L'appel à projet a mobilisé un réseau de porteurs de projets accru ...

37 porteurs de projets ont soumis 43 projets en réponse à l'appel à projets, contre 14 en 2020. Si 34 porteurs de projets ont sollicité l'ANCV pour un unique projet, un porteur de projets a présenté trois demandes, et deux porteurs de projets ont déposé deux demandes.

1.2. ... et diversifié ...

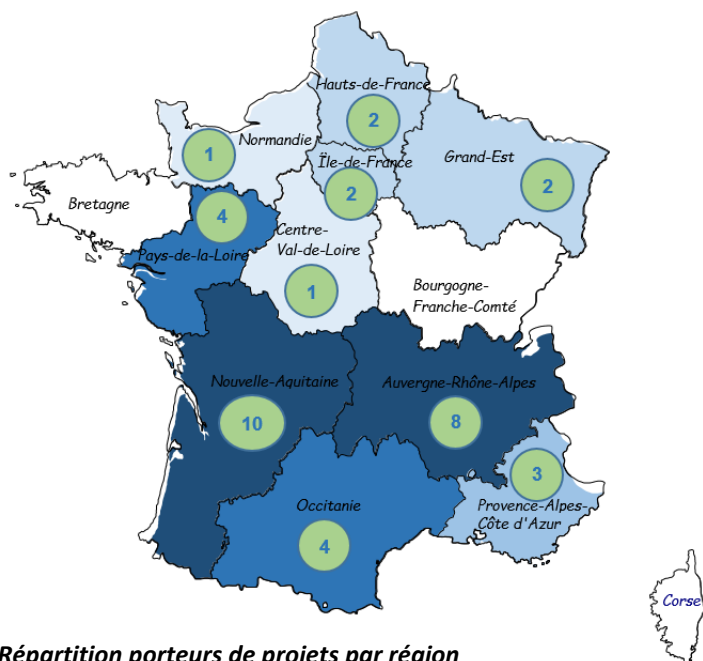


L'appel à projets a été sollicité par **une majorité d'Ehpad**, mais aussi par d'autres établissements et services, des collectivités, ...

43 % de ces porteurs de projets sont affiliés à une fédération ou un réseau national.

Typologie des organismes porteurs de projets

1.3. ... inégalement implantés sur le territoire



70 % des porteurs de projets sont implantés sur 4 régions :

- Les régions Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône Alpes concentrent près de 49 % des porteurs de projets ;
- Les régions Pays de la Loire et Occitanie 22 %.

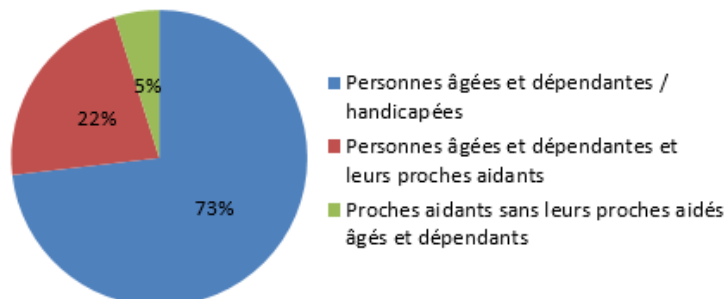
Aucun projet n'est issu des régions Bretagne et Bourgogne-Franche-Comté.

Répartition porteurs de projets par région

2. Les projets

2.1. Constitution des groupes

Des séjours pour les personnes âgées dépendantes, mais aussi pour leurs proches aidants



Types de public impliqué dans les projets

Plus de 3/4 des projets concernent des **personnes âgées dépendantes exclusivement (73 %)** ou **des proches aidants exclusivement (5 %)**. **22 %** des projets concernent des séjours communs **aidants / aidés**.

Des projets fortement encadrés

Les **groupes** sont en moyenne **constitués de 6,95 personnes et 3,85 accompagnateurs** soit un taux d'encadrement de **1 accompagnateur pour 1,80 vacanciers**.

La structure des groupes varie néanmoins selon le type de public impliqué dans les projets :

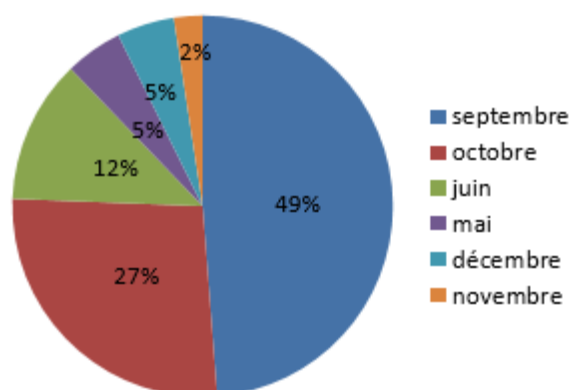
- Les groupes exclusivement constitués de personnes âgées rassemblent en moyenne 5,87 personnes et 3,80 accompagnateurs, soit un taux d'encadrement de 1 accompagnateur pour 1,54 vacanciers.
- Les groupes exclusivement constitués d'aidants rassemblent en moyenne 6,50 personnes et 2 accompagnateurs, soit un taux d'encadrement de 1 accompagnateur pour 3,25 vacanciers.

Les **accompagnateurs** sont pour **84 % des salariés** et pour **16 % des bénévoles**.

2.2. Les séjours

2.2.1. - Les caractéristiques des séjours

Des périodes de séjour contraintes par la persistance de la crise sanitaire



Périodes des séjours

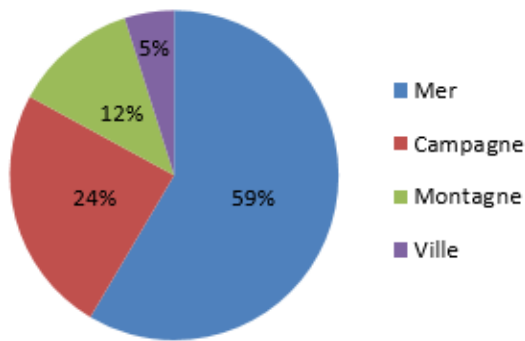
Près de 90 % des projets se sont déroulés durant les mois de juin, septembre et octobre.

La concentration de séjours sur ces périodes découle des contraintes liées à la situation sanitaire (confinements, couvre-feux, protocoles sanitaires,...).

On note par ailleurs une propension de nombreux établissements accueillant des personnes âgées à privilégier des départs hors été (enjeux de tarifs et disponibilité des équipes).

Le dispositif contribue ainsi, à sa mesure, à l'étalement de la saison touristique.

Un attrait fort pour les séjours à la mer

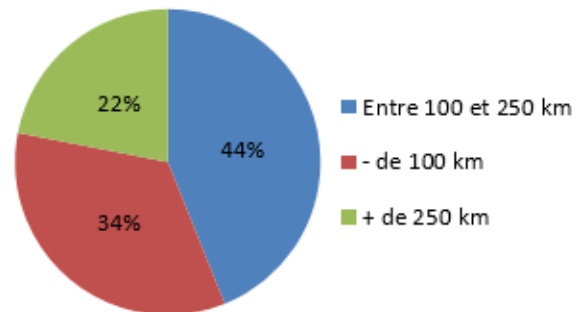
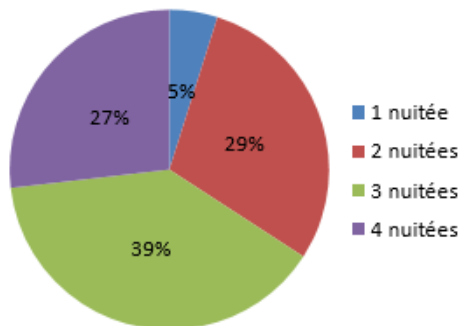


La mer (59 %) reste la destination favorite des personnes âgées dépendantes et/ou de leurs aidants proches.

La part des bénéficiaires ayant choisi la **campagne (24 %)**, la **montagne (12 %)** et la **ville (5 %)** est bien moindre.

Destination des séjours

Les porteurs de projets privilégient des courts séjours de proximité



Durée des séjours

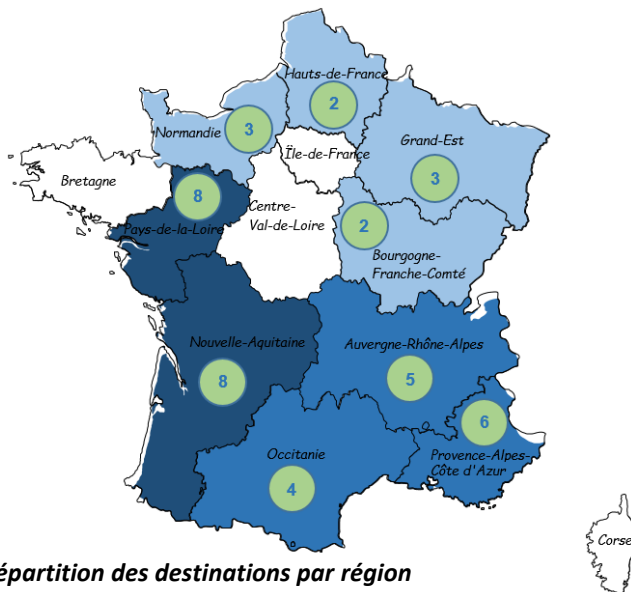
Répartition des séjours selon leurs distances

Les projets soutenus ont souvent donné lieu à des courts séjours de proximité :

- ¾ des séjours ont duré entre 1 et 3 nuitées,
- ¾ des séjours se sont déroulés à moins de 250 Km, dont 1/3 à moins de 100 Km.

Ce choix découle de la volonté des porteurs de projets d'éviter au public âgé dépendant un trajet long et fatigant.

Des séjours concentrés géographiquement

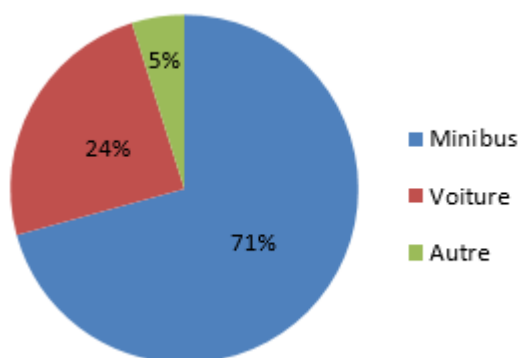


Le choix de la région de destination découle ainsi :

- De la localisation des porteurs de projets et de leur souhait de réaliser de courts séjours ;
- De l'attrait observé pour les séjours littoraux.

Répartition des destinations par région

Des transports en adéquation avec la taille des groupes



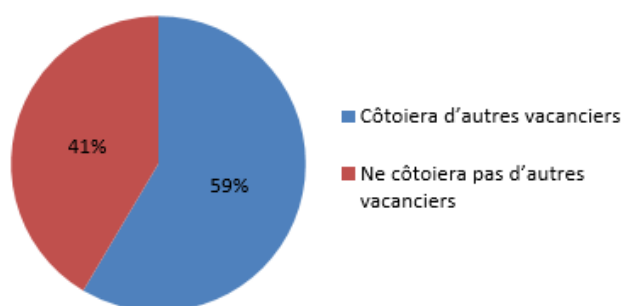
Les modes de transport privilégiés par les bénéficiaires de PADA sont :

- Le minibus 71 % ;
- La voiture (24 %) ;
- Autre pour (5 %, correspondant à 1 prestataire de transports + 1 véhicule de tourisme).

Le choix des modes de transport découle du caractère réduit des groupes et de la possibilité de disposer des véhicules des établissements porteurs (le minibus de l'Ehpad ...).

Modes de transport

Des types d'hébergement collectifs ou privés ...



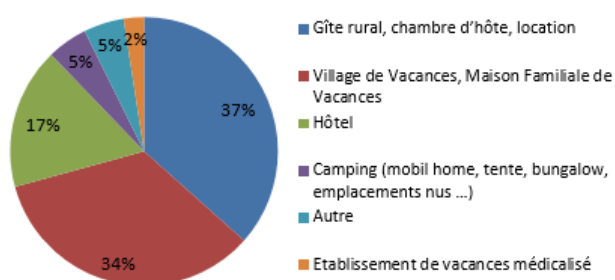
59 % des projets se sont réalisés au sein de lieux collectifs de vacances, permettant de côtoyer d'autres vacanciers.

A l'inverse, 41 % ont choisi un lieu privé, sans côtoyer d'autres vacanciers.

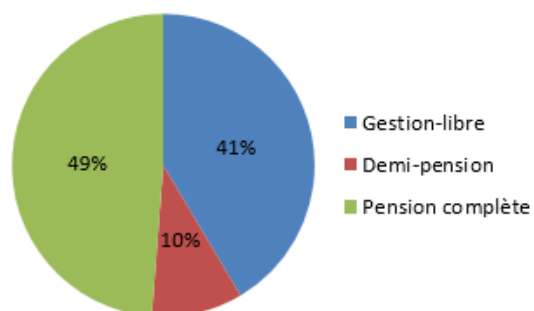
Un seul projet s'est déroulé dans un établissement de vacances médicalisé.

Répartition des séjours selon les types d'hébergements collectifs / privés

... qui induisent une variété de types d'hébergement et formules de gestion choisies ...



Répartition des séjours selon les types d'hébergements



Répartition des séjours selon les formules d'hébergements

... au regard des objectifs et enjeux spécifiques au projet ...

Les choix des types d'hébergement illustrent les **deux stratégies** observées chez les porteurs de projets :

- Soit monter un projet dans un équipement collectif de vacances (village de vacances, maison familiale, hôtel, ...) pour favoriser la réalisation du séjour dans une véritable ambiance de vacances, parmi d'autres vacanciers ;
- Soit s'orienter vers un équipement touristique privatif (Gîte, chambre d'hôte, location, ...) que le groupe occupera sans côtoyer d'autres vacanciers.

De la même façon, le choix des formules par les porteurs de projets s'est appuyé sur les enjeux identifiés pour les publics :

- pour certains, la volonté d'épargner totalement aux participants la réalisation des repas, afin de **favoriser leur confort et leur répit** ;
- pour d'autres, la préparation des repas pour les résidents constituait l'une des activités prévues, dans une optique de **support au lien social** (interne au groupe) et de **stimulation** des participants.

2.2.2. - Le budget des séjours

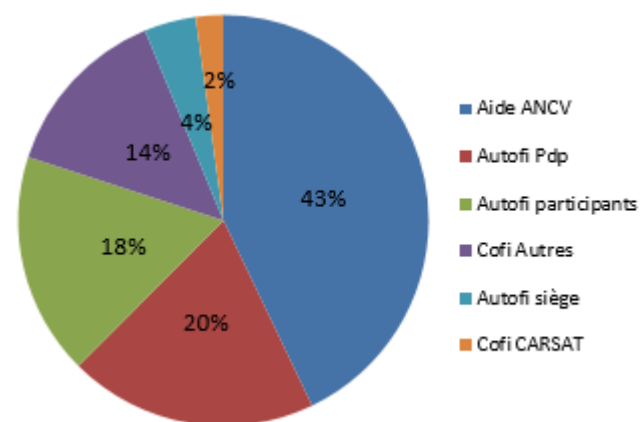
Des coûts de séjour hétérogènes d'un projet à l'autre

En 2021, le coût total des **41 projets réalisés et soutenus** dans le cadre de l'expérimentation PADA, s'élève à **136 508,20 €**, au bénéfice de **285 personnes** dont :

- 231 personnes âgées dépendantes/handicapées ;
- 54 proches aidants de + 60 ans.

Le **coût moyen** de séjour par personne est de **479 €**. Cette moyenne cache en réalité des écarts significatifs puisque le coût de séjour varie de 190 € à 1 104 €. Ces écarts procèdent, au-delà de la durée des séjours, d'une part du taux d'encadrement important au sein des séjours et du recours à des services extérieurs (activités spécifiques pour les seniors et / ou les aidants) et d'autre part du choix des types et gammes de séjours.

Un nombre et un volume limités de co-financeurs



Co-financeurs

l'ANCV est le premier contributeur des projets, avec 43 % de prise en charge en moyenne.

Les sources complémentaires de financement des projets sont l'autofinancement du porteur de projets, parfois abondé par un soutien des services centraux des associations porteuses, et la contribution des bénéficiaires.

Les autres sources de financement ne représentent que 16 % du coût des projets, et intègrent notamment la contribution des CARSAT.

Un partenariat élargi avec la Cnav décliné à l'échelle de 5 CARSAT



Depuis 2011, la Cnav et l'ANCV partagent la conviction selon laquelle l'aide au départ en vacances constitue un support pertinent de lutte et de prévention contre la dépendance des personnes âgées. Ainsi, depuis 2011, les deux organismes ont formalisé un partenariat permettant d'intégrer le programme Seniors en Vacances dans le thésaurus de l'action sociale de l'Assurance retraite.

Ce partenariat s'est consolidé au fil des ans et a permis :

- la mobilisation technique de 10 Carsat pour organiser la prospection commune de nouveaux porteurs de projets SEV et la sensibilisation des acteurs du vieillissement à la thématique vacances ;
- la mobilisation financière de 5 Carsat dans une dynamique de co-financement des projets.

En 2021, ces partenariats ont été étendus à l'appel à projets PADA, perçu par l'assurance retraite comme complémentaire au programme Seniors en Vacances.

6 Carsat ont souhaité apporter une contribution financière aux projets soutenus par l'ANCV dans le cadre de ce dispositif, en choisissant notamment de flécher leur aide sur les proches aidants de plus de 60 ans participant aux séjours :

- CARSAT Centre-Ouest ;
- CARSAT Hauts-de-France ;
- CARSAT Midi-Pyrénées ;
- CARSAT Pays-de-la-Loire ;
- CARSAT Alsace-Moselle ;
- CNAV Ile-de-France.

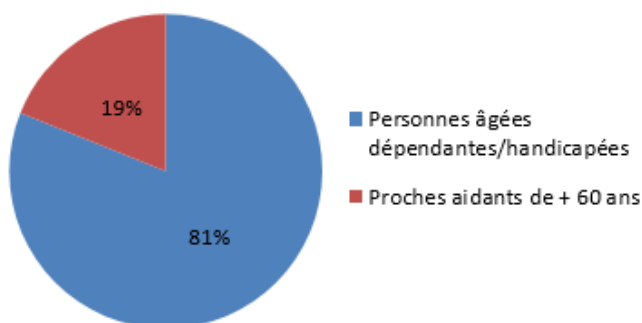
3 CARSAT ont effectivement apporté leur contribution pour 5 projets (dont 3 séjours pour la CARSAT Centre-Ouest), à hauteur de 2 % soit pour un montant total de 2 955€.

Une autre a apporté un complément de financement à un projet soutenu, permettant d'accroître la qualité du séjour par l'ajout d'activités pour les participants.

CARSAT	Nombre de projets soutenus	Nombre de bénéficiaires soutenus	Montant octroyé	Montant dépensé
CARSAT Centre-Ouest	3	15	1 600 €	1 500 €
CARSAT Midi-Pyrénées	1	3	405 €	405 €
CARSAT Pays-de-la-Loire	1	7	1 050 €	1 050 €
TOTAL	5	25	3 055 €	2 955 €

3. Les bénéficiaires

Le dispositif a davantage bénéficié aux seniors qu'aux proches aidants

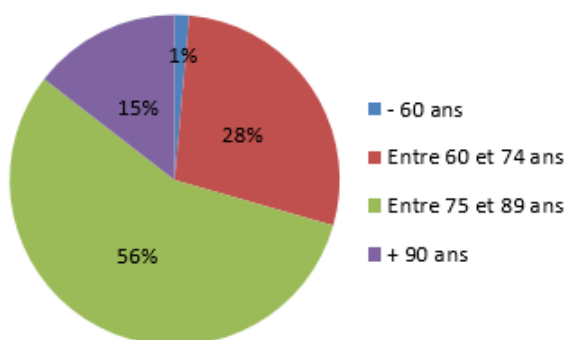


Sur les 285 personnes bénéficiaires de ce dispositif :

- 81 % (soit 231) sont des personnes âgées dépendantes ;
- 19 % (soit 54) sont des proches aidants (tous âgés de plus de 60 ans).

Typologie des bénéficiaires

Un dispositif qui touche des seniors âgés



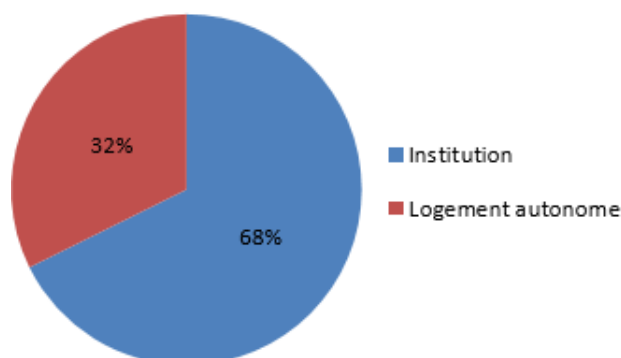
71 % des bénéficiaires ont plus de 75 ans, 15 % plus de 90 ans.

Ce dispositif assure sa **complémentarité avec le programme Seniors en vacances**, qui concerne généralement des bénéficiaires plus jeunes (40 % de plus de 75 ans en 2020)

Âge des bénéficiaires

**base : 282 bénéficiaires précisés*

Des bénéficiaires résidant majoritairement en institution



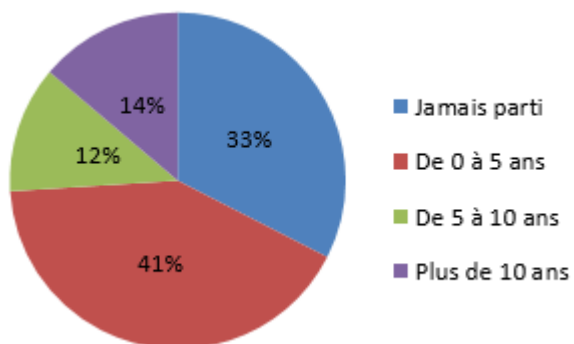
Les personnes ayant bénéficié d'un séjour dans le cadre de PADA, vivent majoritairement en institution, soit 68 %.

32 % d'entre elles vivent dans un logement autonome.

Typologie des hébergements des bénéficiaires

**base : 229 bénéficiaires précisés*

Des bénéficiaires majoritairement exclus / éloignés des vacances



Antériorité des départs en vacances

* base : 123 bénéficiaires précisés

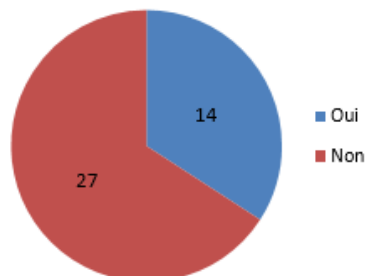
L'antériorité du départ en vacances des bénéficiaires de l'expérimentation est disparate :

- **1/3** des bénéficiaires n'était **jamais partis** ;
- **Pour 14 % des bénéficiaires**, les derniers séjours remontent à **plus de 10 ans** ;
- **Pour 12 %** d'entre eux, le dernier séjour de vacances datait de **5 à 10 ans** ;
- **Enfin, pour 41 %** des bénéficiaires, le dernier séjour de vacances datait de **moins de 5 ans**.

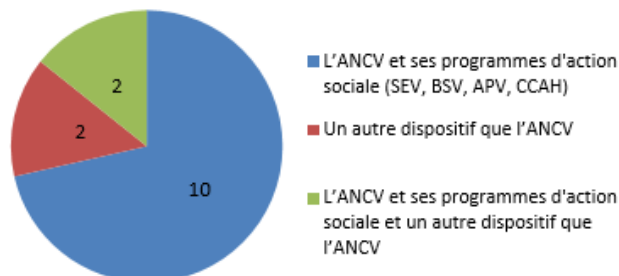
4. Des impacts nombreux et variés identifiés sur les parties prenantes

4.1. A l'échelle des porteurs de projets

4.1.1. Un dispositif qui déclenche l'implication des porteurs de projets sur la thématique de l'aide aux vacances



Avez-vous déjà réalisé un séjour de vacances ?



Si oui, via quel dispositif ?

**base : 14 projets précisés*

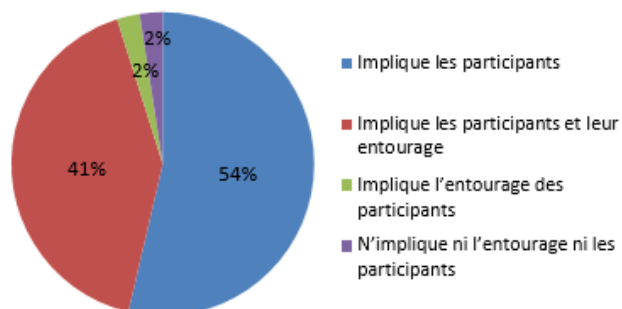
2/3 des porteurs de projets n'avaient jamais organisé de projets vacances pour leurs publics avant le séjour conduit dans le cadre de l'appel à projets.

Sur le tiers restant, déjà impliqués sur les **vacances** :

- 12 sollicitaient déjà les programmes ANCV (SEV, BSV, APV, CCAH,...) ;
- 2 mobilisaient d'autres sources de financement.

4.1.2. Le projet de vacances s'impose comme un support d'animation collectif au service du projet d'établissement « avant, pendant et après les vacances »

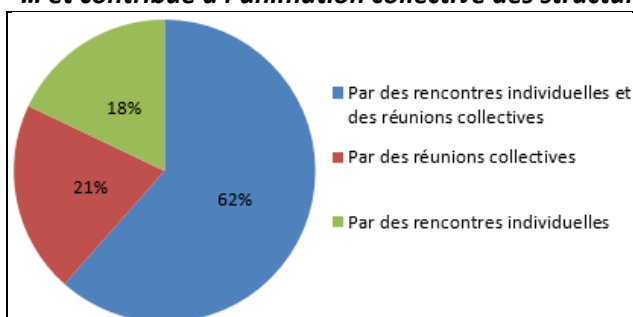
En amont du projet, la préparation des séjours nourrit l'accompagnement des seniors et de leurs aidants ...



Implication des participants et de l'entourage

La phase de préparation du projet s'impose comme **un temps contributif de l'accompagnement socio-éducatif** des personnes âgées, et permet de **renforcer les échanges avec les proches aidants**, également impliqués dans la préparation dans plus de 40 % des projets.

... et contribue à l'animation collective des structures porteuses de projets

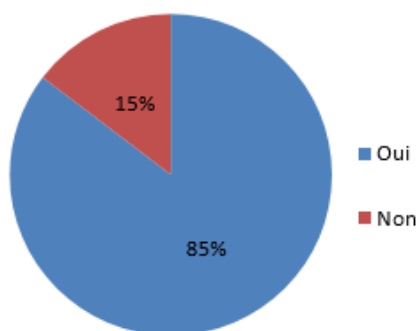


Modalités de préparation du projet

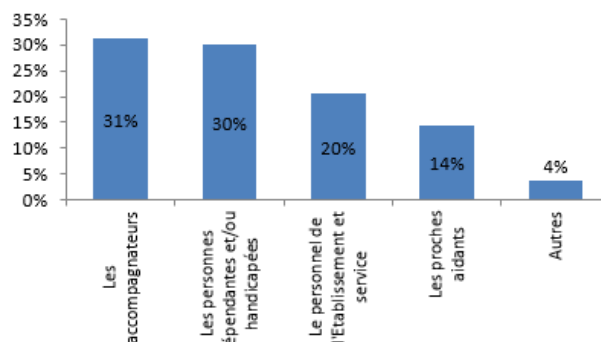
80 % des projets ont intégré des temps collectifs de préparation du séjour.

Cette phase de préparation s'est imposée comme **un support d'animation collective intégré au projet d'établissement des structures porteuses.**

Des bilans du séjour fréquemment réalisés au sein des structures porteuses de projets au retour des vacances



Réalisation de réunions de bilan des séjours



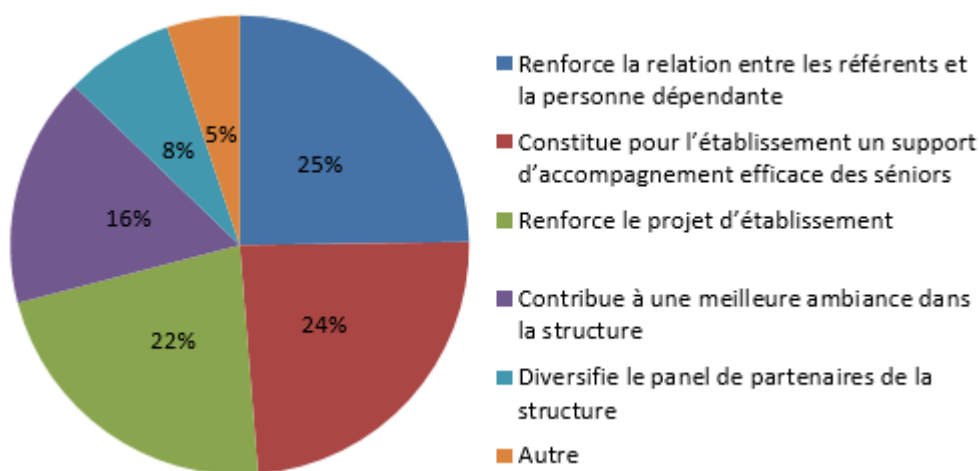
Personnes impliquées dans les réunions de bilan

Des réunions de bilan des séjours de vacances ont été réalisées dans 85 % des cas, avec dans près d'un tiers des cas l'implication des personnes dépendantes et des accompagnateurs (31 %).

Les réunions de bilan ont également impliqué le personnel de l'établissement à 20 % et les proches aidants à 14 %.

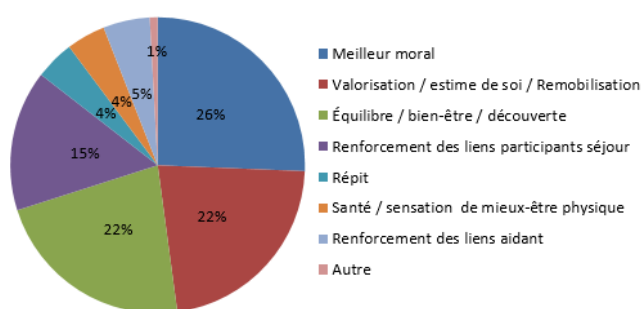
Ces temps de bilan ont ainsi permis de prolonger le temps des vacances au sein des établissements.

a- des impacts sur le projet d'établissement, l'accompagnement des seniors, les relations internes et l'ambiance au sein de la structure

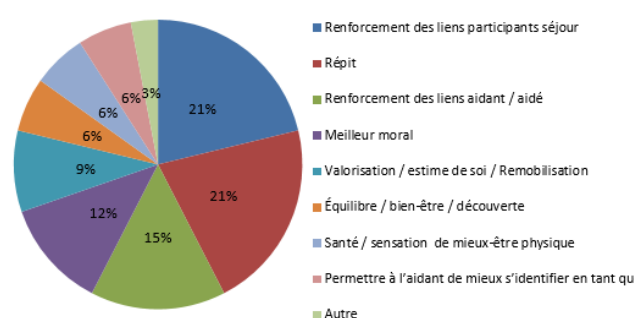


Impacts des séjours sur les structures porteuses de projets

4.2. A l'échelle des bénéficiaires : des impacts spécifiques pour les personnes âgées et leurs aidants



Impact principal du séjour sur les personnes âgées

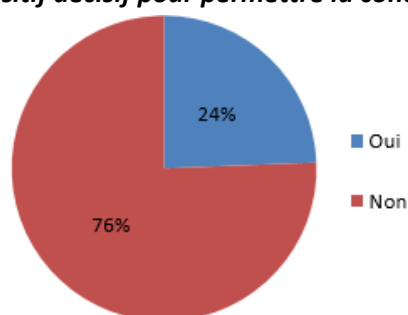


Impact principal du séjour sur les aidants

Les porteurs de projets identifient des types et niveaux d'impacts des séjours différents sur les personnes âgées que sur leurs aidants. Les items « Un meilleur moral », « valorisation / Estime de soi / remobilisation » et « Equilibre / Bien-être / Découverte » sont les plus fréquents sur les personnes âgées tandis que les items « Renforcement des liens participants séjour », « Répit » et « Renforcement des liens aidant/aidé », sont les plus fréquents sur les aidants.

4.3. Un dispositif crucial dans le déclenchement du départ et plébiscité par les porteurs de projets

Un dispositif décisif pour permettre la concrétisation des séjours ...

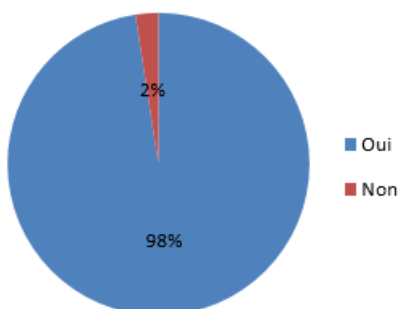


Les porteurs de projets soulignent l'importance de l'aide de l'ANCV dans la réalisation du séjour.

76 % des projets n'auraient pas pu être concrétisés sans l'aide de l'ANCV.

Sans l'aide de l'ANCV, le projet aurait-il pu se concrétiser ?

... qui contribue à promouvoir le support de l'aide aux vacances comme support régulier d'accompagnement des seniors et de leurs aidants



98 % des porteurs de projets ayant bénéficié de ce dispositif prévoient de nouveaux départs de personnes âgées dépendantes et/ou de leurs aidants en 2022.

Reconduction des départs en vacances en 2022